



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014

Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. BERLAND Stéphane. FOURNIER Jimmy. PALLOT Jean Paul. DEMORTIERE André. Mmes COLLIER Madeleine. GERMAIN Yvonne. SEURRE Fabienne. DESCOURS Céline. LELIEVRE Nathalie. CHAZEAU Geneviève. PALLOT Annie. BIRON Michèle.

Absents excusés : M. Jean Marc MATHIAS qui a donné procuration à M. Jean-Louis TRAMOY

Mme Agnès JAFFRE qui a donné procuration à Mme Annie PALLOT

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire.

Le Conseil nomme Madame Yvonne GERMAIN, secrétaire de séance.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur André LITAUDON, qui durant de nombreuses années a été employé communal, décédé ce 11 août. Puis Monsieur le Maire remercie les élus.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente qui a été adressé à chacun avec la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2014 est approuvé par 14 voix POUR, 5 CONTRE.

On passe à l'ordre du jour.

1 - ACQUISITION ORDINATEURS ECOLE

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite à la demande des enseignants de disposer d'une salle informatique, alors que l'existante a été supprimée en 2013 pour être transformée en salle de réunion, le local qui était utilisé par les bureaux de la communauté de communes du Nord Charolais a été durant les vacances scolaires équipé pour cet usage. Maintenant il y a lieu de compléter le parc informatique par 7 ordinateurs portables qui permettraient d'accueillir dans des conditions satisfaisantes une classe entière. Pour ces matériels ont été consultés le Centre Leclerc de Montceau-les-Mines qui présente un devis de 2 778.34 € HT et ITD System de Paray-Le-Monial qui présente un devis de 2 327.50 € HT.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de ITD System de 7 ordinateurs pour la somme de 2 327.50 € HT.

2 – TRANSFERT VOIRIE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAROLAIS

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune doit transférer à la CC du Charolais 75% de sa voirie comme l'a décidé le Conseil de la CC en sa réunion du 12 juin 2014.

Monsieur le Maire propose que soit transférée essentiellement de la voirie communale plutôt que des rues de l'agglomération. Le Conseil Communautaire a encore décidé que pour le transfert devait être pris en considération les mètres carrés revêtus dans un souci d'équité entre les petites et grandes communes, celles-ci disposant souvent de voies plus larges. Pour PALINGES, Monsieur KLEINGAERTNER a été plus spécialement chargé de ce travail. Monsieur le Maire lui demande de présenter en détails la proposition du bureau communal. Après en avoir débattu, le transfert proposé représente 126 088 m² soit 75% des m² totaux revêtus. Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition faite.

3 – SIGNATURE CONVENTION ENTRETIEN VOIRIE CC 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de signer avec la CC du Charolais une convention qui permettra à cette dernière de reverser une somme de 3 872 € représentant la part financière pour l'entretien de la voirie assumé par la commune en 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer ladite convention.

Mme Madeleine COLLIER quitte la salle de réunion.

4 – CONTRAT EMPLOI AVENIR

Les deux contrats à durée déterminée arrivant à leur terme le 31 août prochain, Pôle Emploi et la Mission Locale du Charolais ont proposé à Monsieur le Maire d'offrir à l'un des deux contractuels un contrat unique d'insertion Emploi Avenir. Une seule des deux personnes étant éligible à ce dispositif, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer avec ce dernier un contrat unique d'insertion Emploi Avenir. Il précise encore que ce contrat, qui porte sur une durée de 3 ans avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 70 % du SMIC de 27H/sem. des 35H proposées, permettra d'avoir un jeune en apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, et 1 ABSTENTION, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat proposé.

Mme COLLIER regagne la salle de réunion.



5 - TRANSPORTS SCOLAIRES OCCASIONNELS ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération qui lui permettra de décider pour l'année scolaire 2014/2015 de la prise en charge du coût des transports occasionnels des élèves de l'école de PALINGES pour les activités périscolaires qui leurs seront proposées durant le temps scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

6 – PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE 2014/2015 COMMUNE DE ST BONNET DE VIEILLE VIGNE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite de son entretien avec son homologue de St Bonnet de Vielle Vigne, ils proposent que la participation financière de cette dernière au transport scolaire soit constituée pour l'année scolaire 2014/2015 d'une part fixe de 1 600 € comme les années précédentes et d'une part variable en fonction du nombre d'élèves transportés égale à la participation jusque-là demandée aux parents. Pour cette année 2014-2015 la participation serait de 1 600 € part fixe plus 115.20 € par élèves inscrits soit 1 036.80 € pour les 9 enfants de ST BONNET DE V.V.

Après en avoir débattu la proposition faite et adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire est chargé de sa mise en œuvre.

7- AVENANT CONTRAT ASSURANCE SMACL

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter l'avenant que propose la SMACL qui en particulier assure les bâtiments communaux afin de prendre en compte la démolition du bâtiment qui était auparavant loué aux Ets MICHAUD.

Cet avenant est accompagné d'un avoir de 315.70 €. Le Conseil après en avoir débattu, à l'unanimité, accepte l'avenant et autorise le Maire à le signer.

8 – REGIE COMMUNALE DE TRANSPORT

Les services régionaux des transports de DIJON demandent à la commune qui assure le ramassage scolaire en régie de nommer un directeur de régie. Monsieur le Maire propose au Conseil de le nommer directeur de la régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Paul LORTON, directeur de la régie des transports de la commune de PALINGES.



9 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

La chaufferie de la Mairie et celle de la salle ESPACE nécessitent une remise en état avant la saison de chauffe prochaine, les vannes et autres dispositifs de régulation étant dans un état de délabrement avancé. Pour ces travaux ont été consultés les Ets Bernard PORTERAT qui ont remis un devis arrêté à 550.60 € HT pour la chaufferie de la Mairie et un devis arrêté à 1 044.20 € HT pour l'ESPACE, alors que pour la même prestation l'entreprise Gilles DESBROSSES a remis des devis arrêtés respectivement à 578 € HT et 1 655.30 € HT. Ce dernier ayant installé la chaufferie de la Mairie, il lui a été demandé une variante pour optimiser la régulation actuelle afin de faire des économies de combustible avec installation de vannes motorisées. Le devis pour cette prestation est arrêté à 2 865.10 € HT. Après en avoir discuté, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir :

- Le devis de Monsieur Bernard Porterat pour l'intervention à la salle ESPACE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande aux Ets Bernard PORTERAT.

- Le devis de Monsieur Gilles DESBROSSES pour l'intervention à la mairie avec modernisation de la régulation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à passer commande à Monsieur Gilles DESBROSSES.

10 – DÉCISIONS MODIFICATIVES COMMUNE ET SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de prendre deux décisions modificatives suite à la notification de deux subventions.

L'une au budget de la commune pour y inscrire en recettes la subvention accordée par le Conseil Général dans le cadre du PIIC pour la réfection des rambardes du pont du Marot en projet, d'un montant de 8 390 €.

L'autre au budget du service des eaux pour y inscrire en recettes la subvention de l'Agence de l'eau accordée dans le cadre du schéma directeur pour l'installation de compteurs/débitmètres de sectorisation d'un montant de 42 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives proposées.

11 – DEMANDE OCCUPATION SALLE ESPACE

Les membres de l'association VOLCANO se proposent d'organiser à l'occasion du téléthon les 5 et 6 décembre prochain, en collaboration avec les autres associations palingeoises qui voudront bien se joindre à eux, une manifestation afin de récolter des fonds. Pour cela ils sollicitent la commune pour la mise à disposition gratuite de la salle ESPACE. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que cette demande entre parfaitement dans le cadre



que le Conseil a fixé antérieurement. Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité donne son accord pour une mise à disposition gratuite.

12 – SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en l'absence de schéma, la commune se trouve dans l'impossibilité d'éliminer les boues de la station par épandage et que l'élimination du seul contenu actuel du silo risque de représenter une dépense de l'ordre de 20 000 €, insupportable pour le service à fin 2014. La commune se doit de régler le problème des eaux parasitaires, qui n'est qu'en partie solutionné, le problème de la capacité de la station ainsi que celui de la teneur en cuivre des boues, teneur dont la diminution sensible est passée de plus de 1 000 à 800 en juillet 2014. Ainsi toutes les administrations concernées imposent l'ouverture des études du schéma directeur pour l'assainissement. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à faire appel aux services de l'Agence Technique Départementale près le Conseil Général pour guider la commune dans la démarche devant aboutir, après appel d'offre, à la désignation du bureau d'étude spécialisé qui définira le schéma directeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire appel aux services de l'Agence Technique Départementale.

13 – EXPROPRIATION TERRAIN POUR CREATION LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 04 août dernier il a rencontré les propriétaires, Madame et Monsieur de Ferrières, de la parcelle AO 52 sise au Champ Brézat, d'une contenance de 3h35a30ca, qui comprennent que PALINGES souhaite accueillir de nouveaux habitants. Mais ils ne souhaitent pas vendre. Pour la commune ladite parcelle classée en zone AU1 au PLU est idéalement située à proximité immédiate du bourg avec l'existence des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et du gaz. Monsieur le Maire propose au Conseil d'engager la procédure d'expropriation qui si elle aboutit, comme ce fut le cas en 1994 pour la création du plan d'eau, fixera le prix d'achat et la procédure d'acquisition. En ce domaine, dit encore Monsieur le Maire, PALINGES a pris six ans de retard. Mme PALLOT dit ne pas comprendre que la commune ne retienne pas la création du nouveau lotissement vers le vieux cimetière. Cette implantation permettait d'avoir un bourg plus compact, plus rond dit-elle. Monsieur le Maire lui répond que la forme ne peut s'apprécier que vue du ciel et surtout que cet emplacement avec des sols peu sains nécessiterait la création de voiries lourdes ainsi que de tous les réseaux. Quant au prix du terrain, il demande à Madame PALLOT, « pensez-vous que les vendeurs-là n'exigeront pas le même prix qu'au Champ Brézat ? » pas de réponse.

Une longue discussion s'engage à l'issue de laquelle par 14 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil autorise le Maire à engager la procédure d'expropriation.

14 – INDEMNITES PERCEPTEUR

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars 2014, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, si le Conseil le souhaite, de prendre une délibération fixant l'indemnité



annuelle de Conseil de Monsieur le Percepteur. Aussi, vu la réglementation en vigueur, le Conseil décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et
- d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur le Percepteur
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

15 – REMBOURSEMENT ELECTRICITE COMPTEUR CHAMP DE FOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que le coffret électrique « Forains » installé au Champ de Foire est en fonctionnement. Aussi il propose au Conseil, que soit demandé aux utilisateurs :

- un droit d'accès au coffret de 5 €
- le paiement des consommations selon le relevé des index avant et après les manifestations au tarif EDF en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Informations diverses

1 – Monsieur le Maire informe et rappelle au Conseil que ce 22 août les élus sont invités à participer à la commémoration de l'attaque par le maquis de Sylla de la section allemande chargée de la sécurité de la Gare. L'un des acteurs de ces combats sera présent. La cérémonie débutera par un dépôt de gerbe à la stèle de Digoine à 18H15.

2 – Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'entretien 2014 de la voirie, financés par la CC du Charolais sont en majorité réalisés.

3 – Monsieur le Maire donne lecture des remerciements qu'adressent Madame LITAUDON et son fils aux élus et au personnel communal pour leur présence et les fleurs déposées lors des obsèques d'André LITAUDON.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H00.